

Commune de MOOSCH**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL
07 mars 2019 à 20h00

sous la présidence de Monsieur José SCHRUFFENEGGER, Maire.

Nombre de conseillers élus : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 13

M. José SCHRUFFENEGGER	Maire,
M. Jean-Marie MUNSCH	Adjoint au Maire
Mme Sylviane RIETHMULLER	Adjointe au Maire,
M. Bertrand MURA	Adjoint au Maire
Mme Pascale RINGENBACH	Adjointe au Maire, procuration à M. Jean-Louis BITSCHINE
M. Jean-Louis BITSCHINE	Adjoint au Maire,
M. Jean-Jacques GRAU	Conseiller Municipal,
Mme Marthe BERNA	Conseillère Municipale
M. Marc SOLARI	Conseiller Municipal,
M. Didier LOUVET	Conseiller Municipal,
M. Jean-Pierre MENY	Conseiller Municipal,
Mme Nadine BINDER	Conseillère Municipale, procuration à M. Jean-Marie MUNSCH
Mme Estelle FINCK	Conseillère Municipale,
Mme Lydiane PIEKAREK	Conseillère Municipale, procuration à M. Jean-Jacques GRAU
Mme Claude MAURER-KIEFFER	Conseillère Municipale, procuration à Mme Pascale SCHRUTT
Mme Pascale SCHRUTT	Conseillère Municipale,
M. Rodolphe FERRAN	Conseiller Municipal, procuration à Mme Sylviane RIETHMULLER
M. Georges BOEGLER	Conseiller Municipal, absent
M. Charles LUTHRINGER	Conseiller Municipal,

ORDRE DU JOUR

- DEL2019.03.01 Désignation du secrétaire de séance.
- DEL2019.03.02 Observations éventuelles PV du 14 janvier 2019.
- DEL2019.03.03 Approbation achat balayeuse.
- DEL2019.03.04 Approbation du compte-administratif et de gestion 2018 (principal et forêt).
- DEL2019.03.05 Subvention voyage scolaire.
- DEL2019.03.06 Soutien à l'appel des « coquelicots ».

Divers et communication :**Préambule :**

DEL2019.03.01 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En application du droit local et plus précisément de l'article L.2541-6 du C.G.C.T., M. Bertrand MURA, Adjoint au Maire, est désigné en qualité de secrétaire de séance. Il sera assisté de Monsieur Claude EHLINGER, Secrétaire Général.

DEL2019.03.02 OBSERVATIONS EVENTUELLES PV du 14 janvier 2019

Ce procès-verbal dont copie conforme a été adressée à tous les membres du Conseil Municipal, est approuvé à l'unanimité des présents.

DEL2019.03.03 APPROBATION ACHAT BALAYEUSE

M. le Maire rappelle à l'assemblée, qu'une consultation publique pour l'acquisition d'une balayeuse aspiratrice – desherbeuse articulée 4x4 – 40 km/h a été lancée le 11 décembre 2018 par voie d'affichage et inscription sur le site internet de la mairie. Le délai de remise des offres avait été fixé au lundi 14 janvier 2019.

Une seule offre est parvenue en mairie, celle des Ets HANTSCH – rue de l'Europe – ZI – 67520 Marlenheim pour un véhicule de la marque KARCHER MC 130 pour un prix de 89.950 €/HT soit 107.940 €/TTC.

Cette offre étant conforme au Cahier des Clauses Particulières, M. le Maire propose au Conseil Municipal de la retenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de retenir l'offre des Ets HANTSCH – rue de l'Europe – ZI – 67520 Marlenheim pour un véhicule de la marque KARCHER MC 130 pour un prix de 89.950 €/HT soit 107.940 €/TTC.

M. le Maire est autorisé à signer toutes les pièces afférentes à cette consultation.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2019.

DEL2019.03.04 APPROBATION DU COMPTE-ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2018 (principal et forêt)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2341-1 à L.2342-2, R241-1 à R.241-33,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 06 avril 2018 approuvant le budget primitif 2018,

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018.

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MUNSCH, Adjoint au Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention : adopte les comptes administratifs de l'exercice 2018, arrêtés comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

RESULTAT DE L'EXERCICE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	669 113,00 €	868 960,19 €
RECETTES	172 362,69 €	1 029 973,28 €
DEFICIT	496 750,31 €	0,00 €
EXCEDENT	0,00 €	161 013,09 €

BUDGET ANNEXE FORET

RESULTAT DE L'EXERCICE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	0,00 €	174 091,63 €
RECETTES	0,00 €	238 945,30 €
DEFICIT	0,00 €	0,00 €
EXCEDENT	0,00 €	64 853,67 €

COMPTES DE GESTION 2018 – PRINCIPAL et FORET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2341-1 à L.5211-26, R.241-1 à R.241-33, le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le receveur en poste à Saint-Amarin et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune. Le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin 2019 comme la loi lui en fait l'obligation. Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents (et deux procurations), adopte les Comptes de gestion (principal et forêt) du receveur pour l'exercice 2018 et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

DEL2019.03.05 SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a été saisi en date du 8 janvier dernier par le Principal du Collège de Saint-Amarin, pour une demande de subvention pour un voyage linguistique scolaire à Londres qui aura lieu du 28 avril au 3 mai 2019. Quatre élèves de la Commune sont concernés et la participation financière prévue pour les familles s'élève à environ 215 €.

Le Bureau municipal du 28 janvier propose de verser la somme de 15 € par élève concerné. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer la participation financière de la Commune à 15 €/élève concerné par un voyage linguistique à l'étranger, subvention qui sera directement versée aux familles et non au Collège.

Cette délibération restera valable tant qu'elle ne sera pas rapportée.

DEL2019.03.06 SOUTIEN A L'APPEL DES COQUELICOTS

M. le Maire précise au Conseil Municipal que les « Coquelicots » se réunissent tous les mois devant la mairie de Saint-Amarin pour protester contre l'utilisation des pesticides et prôner leur abandon. Il propose d'adopter cette motion de soutien au mouvement qui se développe au niveau national.

Le texte de la motion est le suivant :

Attendu que :

- Au sortir de la seconde guerre mondiale, la généralisation de la production et de l'usage des pesticides a pu sembler régler des problèmes qui restaient sans solution auparavant.
- Les pesticides ne sont plus une réponse appropriée au modèle de développement de nos sociétés qui doit être durable.
- Des centaines d'études parues dans les plus grandes revues scientifiques démontrent que les pesticides sont un grand danger pour la santé humaine et que le nombre de maladies chroniques a explosé ces dernières années.
- L'intensification des pratiques agricoles de ces vingt-cinq dernières années et la généralisation des pesticides sont à l'origine du déclin massif de la biodiversité (disparition à une vitesse vertigineuse des abeilles, oiseaux, insectes...)
- Les professionnels, pris au piège et dupés par les fabricants, sont les premières victimes des pesticides (agriculteurs, ouvriers agricoles, épandeurs, employés de l'industrie agro-alimentaire, techniciens testant les pesticides, ouvriers de l'industrie de production et de stockage...)
- Sans fonds dédié, ce sont les agriculteurs qui supportent le financement de la prise en charge des victimes, via la mutuelle sociale agricole, et non les fabricants eux-mêmes.
- Les fabricants, mus par la recherche effrénée du profit, cherchent par tout moyen à contourner les mécanismes de régulation de l'usage des pesticides en proposant de nouvelles molécules sur le marché.

Dans ses domaines de compétences respectifs, la Commune de Moosch, consciente des risques liés à l'usage de pesticides, a décidé d'agir. Depuis dix ans, elle ne recourt à aucun pesticide dans l'entretien des espaces verts ; elle est engagée dans une démarche « zéro phyto » dans l'entretien des espaces verts, de l'espace public et du cimetière.

Réuni en séance le 7 mars 2019, le conseil municipal de Moosch :

- **Rejoint l'Appel des coquelicots**, qui demande l'interdiction de tous les pesticides de synthèse.
- **Soutient les victimes de maladies professionnelles** et demande des mesures visant la réparation intégrale de leur préjudice.
- **Demande au gouvernement et à l'Assemblée nationale d'accélérer les mesures d'accompagnement des agriculteurs dans la mutation de leur modèle de production agricole, notamment pour la conversion vers une agriculture Bio.** Cela, afin de permettre à la fois une juste rémunération de leur travail et une sortie rapide et effective des pesticides de synthèse.

Divers et communications :**Gestion de la Forêt :**

- 2019 sera une année très délicate (raisons économiques peu favorables, marché saturé, arbres scolytés. Il faudra cependant procéder à des coupes d'arbres et les vendre par contrat. Il sera utile de se revoir au printemps pour faire le point.
- **Bois d'affouage** : Le coût d'une corde s'établit à 212,00 €/corde + 45,00 € de transport soit un prix total de 257,00 €, alors que le prix de vente actuel est fixé à 220,00 €/corde. Il faudra donc revoir le prix de vente de l'affouage lors du vote du Budget primitif 2019.
- **Bois de service** : Il convient également de revoir la liste des attributions.

Élections Européennes :

Elles auront lieu le dimanche 26 mai 2019. Les inscriptions sur la liste électorale sera possible jusqu'au samedi, 30 mars 2019. Il faudra prévoir une permanence de deux heures en mairie.

Quête « Ligue contre le cancer » :

M. Jean-Marie MUNSCH, Adjoint au maire précise qu'il y a de moins en moins de volontaires pour effectuer la traditionnelle quête pour la « Ligue contre le cancer », malgré les dix-sept associations présentes dans la commune.

Ramassage des métaux :

Cette collecte aura lieu le 15 mars prochain.

Deux réunions publiques :

- **Grand Débat national** : Près de cinquante personnes ont assisté à cette soirée très sympathique dans le respect de tous.
- **Réunion des « riverains de la rue de Malerspach »** : Pratiquement tous les invités étaient présents. La solution retenue consiste à mettre en place des bacs à fleurs pour former des chicanes aux endroits stratégiques.

PLUi : La réunion plénière d'approbation du PLUi aura lieu très prochainement. Les délégués de Moosch n'approuveront pas le PLUi à la Communauté des Communes si les changements demandés ne sont pas pris en compte.

Bio déchets : La Communauté de Communes a décidé d'élargir à tout le territoire de la Commune, la collecte des biodéchets par l'intermédiaire des composteurs collectifs. Il convient de faire attention à l'implantation car les composteurs existants sont tous sur domaine privé.

Animation « Bibliothèque » : L'atelier lecture organisée par les bénévoles de la Bibliothèque a permis d'accueillir 14 enfants durant les vacances scolaires, ce qui est très encourageant.

La séance est levée à 22 h 20.